



## TRANSMISSION DU DOSSIER ELECTRONIQUE

*En cas de dossier électronique non conforme ou absent, aucune demande ne sera traitée*

### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- 1 fichier PDF incluant toutes les fiches bâtiments
- La version papier et électronique doivent impérativement être datés et signés par toutes les parties en page 14
- **attention : compléter, dater et signer l'encadré "destinataire des factures" en page 14**

### PLANS DE PROJET

- 1 plan = 1 fichier PDF
- Les plans électroniques n'ont pas besoin d'être signés (privilégier la version vectorielle)
- **attention : les plans en version papier doivent impérativement être signés par toutes les parties**

### QUESTIONNAIRES PARTICULIERS

- 1 questionnaire particulier = 1 fichier PDF
- **attention : les versions papier et électronique doivent impérativement être signées**

### ENERGIE

- Tous les documents relatifs à l'énergie groupés en un seul fichier PDF
- **sauf : les questionnaires particuliers n° 65a, 65b et 75 font l'objet de fichiers PDF séparés**

### FEU

- Tous les plans de protection incendie sont à réunir en un seul fichier PDF
- Le rapport de concept protection incendie = 1 fichier PDF
- Le questionnaire particulier 43 = 1 fichier PDF
- La déclaration du responsable d'assurance qualité en protection incendie = 1 fichier PDF

### LOGEMENT

- Tous les documents relatifs au logement (ex : QP 53, annexes) groupés en un seul fichier PDF

### CONSIGNES GENERALES POUR TOUS LES DOCUMENTS

- Fichiers électroniques en format PDF uniquement (pas de .JPEG ni .TIFF)
- Pas de clé USB, dépôt sur notre plateforme de partage : <https://fex.lausanne.ch/filedrop/permisdeconstruire>
- Documents (plans y compris) scannés dans l'orientation de lecture
- Pas de fichiers PDF verrouillés, protégés et/ou modifiables
- Poids des fichiers maximum 50MB
- Nommage du fichier PDF identique au titre du plan/document
- Agrafes ou trombones uniquement (pas de spirales, post-it, signets, etc.)

### EN CAS DE DEMANDE DE COMPLEMENTS

- Ne pas transmettre le dossier complet. Envoi des compléments demandés uniquement
- Nouvelle attestation de conformité à remettre
- Les plans corrigés seront de présentation identique (pas d'extrait de plan) à la première version remise